

PLAN DE COMMUNICATION POUR LE SECTEUR DE LA FORET ET DU BOIS

Analyse de France Nature Environnement

REACTIONS SUITE A LA PUBLICATION DU RAPPORT N° 17050 DU CGAAER

Dossier suivi par Julie Marsaud, Coordinatrice du Réseau Forêt
01.44.08.02.57 / julie.marsaud@fne.asso.fr

INTRODUCTION

Suite à la diffusion du rapport rédigé par MM. Bardon et Dereix dans le cadre d'une mission confiée au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, France Nature Environnement souhaite faire part de son analyse et de ses propositions aux auteurs, ainsi qu'au commanditaire de ce rapport. Cette démarche s'inscrit dans la perspective de la mise en place d'un plan de communication du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Par la présente note, nous souhaitons exprimer notre étonnement et notre déception, à la lecture de certaines conclusions ou constats du rapport, qui nous semblent contradictoires avec plusieurs recommandations invitant à davantage d'inclusion et de compréhension mutuelle. Afin d'illustrer notre propos, nous nous permettons de vous livrer ci-après plusieurs réflexions qui témoignent du décalage de visions que ce rapport met en évidence.

Nous tenons également à vous faire savoir que le rapport du CGAAER a suscité des réactions de la part de nos correspondants associatifs. Nous sommes solidaires de leurs demandes de clarification et d'échange avec les auteurs.

L'IMPRESSION D'UNE « CITADELLE ASSIEGEE » : UNE VISION DE LA FORET QUI NE PEUT MENER QU'A L'IMPASSE

Par l'utilisation récurrente de termes empruntés au champ lexical militaire, le rapport paraît véhiculer une vision particulièrement défensive : « *hostiles* », « *occuper le terrain* », « *offensives médiatiques* » A cet égard, nous ne pouvons que déplorer l'affirmation selon laquelle « *l'écho impitoyable des réseaux sociaux dans les médias est à redouter* », des préconisations telles que « *l'objectif de communication du ministère doit être de prévenir les risques de protestation du public contre l'exploitation des forêts* », ou la finalité d'actions permettant « *au ministère d'occuper plus sereinement le terrain médiatique* ». Si elle venait à s'imposer, cette posture ne nous semblerait pas propice à l'amélioration du dialogue entre « forestiers » et « non forestiers ».

En outre, nous estimons que la notion d'« *acceptabilité sociétale des coupes d'arbres et des travaux forestiers* » confine le citoyen à la passivité et fournit une vision très réductrice de la capacité de nos concitoyens à comprendre les enjeux forestiers, si divers et complexes soient-ils. A l'inverse, nous plaidons pour que soit affirmée une volonté de construire un « consensus social autour de la gestion forestière », comprenant comme préalable la reconnaissance d'expertises complémentaires entre « forestiers » et « non forestiers ».

Nous considérons que le citoyen doit pouvoir identifier les enjeux, contraintes et opportunités de la gestion forestière dans son ensemble. Là où le rapport recommande d'élaborer des outils de « *communication de proximité* », nous appelons à ce que soit affirmé l'engagement dans une concertation effective, et donc une mise en débat des options de sylviculture au sein de cadres qui le permettraient réellement. L'expérience des stratégies locales de développement forestier, et notamment des chartes forestières de territoire, pourrait utilement être valorisée sur ce point.

DEPASSER LES A PRIORI ET LA TENTATION DE LA CARICATURE, UN PREREQUIS NECESSAIRE

Les auteurs du rapport attribuent des rôles prétendus aux « ONG » dans des termes qui nous interpellent et que nous ne pouvons, évidemment, pas partager : « *risque de provoquer une contestation du public contre l'exploitation des forêts, suscitée, notamment, par des ONG hostiles* », « *contestations des ONG très actives sur les réseaux sociaux* », etc. Tout juste certaines seraient-elles bonnes à aider le Ministère à « *déjouer les offensives médiatiques des détracteurs de l'exploitation, très actifs sur les réseaux sociaux et dans la presse* ». Pour les auteurs, y aurait-il donc de « bonnes et de « mauvaises » ONG, les premières étant utiles et les secondes nuisibles ? S'il en est besoin, nous tenons à confirmer aux auteurs que les associations sont actives dans de très nombreux domaines, et les invitons à évaluer par eux-mêmes la diversité des actions, la faiblesse des moyens et la détermination des « ONG » à faire progresser le dialogue environnemental en dépit de procès d'intention, discours prêtés ou dénis de légitimité auxquels leurs membres, individuellement et au titre de leur mandat associatif, sont régulièrement confrontés.

Par ailleurs, nous estimons qu'il serait réducteur de considérer la contestation de l'exploitation comme le résultat d'un manque de connaissance, un dogme ou encore du développement de préoccupations récentes en faveur du « bien-être végétal ». Nous regrettons que les auteurs n'aient pas, semble-t-il, utilisé les méthodes d'analyse issues des sciences sociales, en particulier de la sociologie des interactions, pour évaluer dans quelle mesure la confrontation de valeurs non partagées, le manque de cadre de dialogue et de négociation, le déficit de confiance et bien d'autres facteurs, pourraient expliquer en partie les difficultés constatées, et peuvent contribuer à les résoudre.



Nous déplorons également que les auteurs recommandent de communiquer « *plus et mieux* », sans suggérer au commanditaire d'aller plus loin, en proposant de questionner les pratiques de gestion forestière, notamment les coupes rases, les peuplements en monoculture, l'enrésinement, etc., au regard des effets que ces pratiques ont produit par le passé, et produisent encore, sur l'opinion. En effet, si la perception des citoyens a évolué, elle l'a fait en écho à certaines pratiques sylvicoles constatées depuis plusieurs décennies (mécanisation des récoltes, impacts paysagers des coupes rases, transformations de peuplements...), ainsi que grâce à la diffusion d'alternatives performantes d'un point de vue environnemental, mais aussi économique (sylviculture à couvert continu, techniques de débardage moins impactantes...). Sans minorer les évolutions sociologiques profondes qui dépassent les enjeux forestiers, nous constatons également un besoin accru de transparence et d'inclusion démocratique, auquel les cadres institutionnels existants sont encore largement inadaptés et les réticences des acteurs « forestiers » encore très répandues. Nous aurions apprécié que les auteurs investissent également ces éléments d'analyse dans leur rapport.

En outre, nous regrettons que les auteurs n'aient pas analysé le contexte de ce que la forêt gérée « donne à voir ». Pour les forêts privées, les citoyens ne peuvent, le plus souvent, que constater qu'une coupe a été pratiquée un jour, tandis que la veille, un peuplement entier était en place, ou encore que les travaux réalisés dans un peuplement ont produit des dommages aux sols et aux parcelles voisines. Dans ces conditions, comment s'étonner qu'un décalage grandissant s'opère entre les différentes parties prenantes sur les avantages et inconvénients liés à la gestion forestière dans les territoires, dès lors que les cadres d'un dialogue serein manquent trop souvent ? Sans prétendre avoir de réponse préétablie à ce questionnement, nous considérons que ce qui devrait nous interpeler collectivement concerne tant la réaction du « *public* » ou de prétendues « *ONG hostiles* », que les réticences des représentants des propriétaires et gestionnaires forestiers à reconnaître l'existence même des « effets secondaires des coupes » (paysages modifiés d'une part, oppositions et demandes de justification d'autre part) et à envisager d'adapter leurs pratiques en conséquence.

En dernier lieu, nous notons avec intérêt que les auteurs recommandent au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de s'appuyer « *sur une collaboration active avec le plus grand nombre possible d'ONG* ». Notre fédération, qui rassemble un grand nombre d'associations de protection de la nature, déplore de n'avoir pas été informée, ni auditionnée dans le cadre de la mission confiée au CGAAER. Cette occasion manquée nous interpelle et ne nous semble pas de nature à favoriser l'engagement de structures pourtant explicitement visées à plusieurs reprises dans le rapport, dans des termes qui n'ont pas manqué de nous faire réagir.

CONCLUSION

Il nous est apparu nécessaire de partager notre analyse et nos réactions suite à la lecture du rapport du CGAAER, tant son contenu nous a semblé révélateur du chemin qu'il reste à accomplir pour un dialogue effectif et porteur de sens. Nous invitons les auteurs et les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à engager un débat que nous souhaitons transparent et constructif, abordant la complexité des enjeux relatifs à la forêt et sa gestion et dans le respect de l'expression des attentes formulées à son égard. Nous réaffirmons notre conviction, exprimée lors de l'élaboration du Programme National de la Forêt et du Bois, selon laquelle les forêts, les acteurs forestiers et la valorisation des ressources forestières méritent mieux qu'une « campagne de communication/ persuasion », mais bien l'instauration d'une véritable communication entre les porteurs d'intérêts autour des enjeux de demain pour les forêts françaises.